

## CONCOURS

Service des ressources humaines  
Division de la dotation

POMPIERS

### FORMATEUR POMPIER / OPÉRATIONS / MATIÈRES DANGEREUSES

SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

DIVISION DE LA FORMATION, DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

POSTE PERMANENT

Le Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec est à la recherche de personnes qualifiées afin de pourvoir un poste régulier de formatrice ou formateur pompier opérations et matières dangereuses.

#### SOMMAIRE DE LA FONCTION

La personne titulaire du poste effectue diverses tâches inhérentes à la formation des pompiers particulièrement en lien avec la spécialité matières dangereuses. Notamment, elle participe avec le chef d'équipe de la spécialité à l'identification des besoins d'entraînement, de formation et de développement du personnel, elle effectue des recherches afin de documenter la préparation des formations, elle assume la conception et l'enseignement de cours pratiques et théoriques sur tous les sujets pertinents à la mission du Service de protection contre l'incendie. Elle participe à la recherche et au développement de la spécialité. Elle procède à l'évaluation des apprentissages à la suite d'une activité de formation. Elle favorise, lors des activités de formation, l'utilisation adéquate des techniques et équipements de sécurité en respect des règles de santé et sécurité du travail. La personne titulaire du poste peut être appelée, au besoin, à supporter les opérations de combat des incendies ou les opérations dans la spécialité. Conformément aux normes en vigueur, elle participe au suivi des équipements de la spécialité. Enfin, elle accomplit toute autre tâche de même nature.

#### EXIGENCES

Avoir complété un DEP Intervention en sécurité incendie. Toute combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente pourra être considérée.

Détenir les certificats " Instruction I et II " de l'École nationale des pompiers du Québec ou être en mesure de les obtenir dans un délai raisonnable.

Posséder un minimum de cinq (5) ans au poste de pompier.

Posséder une expérience de travail pertinente en lien avec la spécialité matières dangereuses.

Posséder les aptitudes requises pour donner des cours théoriques et pratiques à un groupe de salariées et salariés ou sur une base individuelle et d'évaluer les apprentissages.

Connaissance fonctionnelle de l'anglais parlé et écrit.

Posséder les habiletés à effectuer des recherches en sécurité incendie, une bonne connaissance du domaine de protection contre l'incendie, de la réglementation et des normes qui s'y rattachent, une aisance dans l'utilisation de l'informatique, une bonne maîtrise de la langue française et une habileté dans la rédaction de texte ou de rapports narratifs.

Avoir fait preuve, dans le cadre de ses emplois antérieurs, de leadership, d'un sens de l'analyse et de synthèse, d'autonomie et de créativité et du respect des règles de santé et sécurité au travail.

Posséder un état physique satisfaisant.

#### TRAITEMENT

Selon la convention collective, soit 83 624 \$ plus 6,80 \$ par semaine.

#### HORAIRE

Horaire variable de 35 heures par semaine du lundi au vendredi selon l'annexe M de la convention collective. Lorsqu'une alarme survient à un moment où aucun formateur n'est au travail, l'employeur peut rappeler au travail un ou plusieurs formateurs.

|                     |  |
|---------------------|--|
| REMARQUE            | Une lettre d'engagement envers la santé et la sécurité au travail devra être signée par le candidat préalablement à sa nomination.   |
| PÉRIODE D'AFFICHAGE | Du 21 septembre au 2 novembre 2016.  |
| NUMÉRO DE CONCOURS  | POMPR-007-2016.  |
| INSCRIPTION         | Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante: <a href="http://www.ville.quebec.qc.ca">www.ville.quebec.qc.ca</a> dans la rubrique Service en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Les candidatures seront analysés sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription. |
| ÉQUITÉ EN EMPLOI    | La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.  |